

COMMUNE de
La Capelle et
Masmolène

Département du Gard

Délibération du conseil municipal

Approuvant le compte administratif du budget M49 de l'année 2023

N° 17/2024

Département du Gard Canton d'UZES Commune de La Capelle et Masmolène		Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil municipal du Jeudi 28 mars 2024 à 19h00			
Date de la convocation 22/03/2024		L'an deux mil vingt-quatre le 28 mars à 19h00, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Xavier GAYTE, Maire.			
		Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Date d'affichage de la convocation 22/03/2024		1 – Monsieur GAYTE Xavier	X		
		2 –Madame CREISSEN Viviane	X		
		3 –Monsieur PAUL François	X		
		4 – Monsieur SERRES Hervé		X	Françoise DURANDO
Nombre de conseillers : 11		5 – Monsieur PESENTI Anthony	X		
En exercice	9	6- CLAUDIA Elodie	X		
Quorum	5	7 –Madame DURANDO Françoise	X		
Présents	6	8- FORIEL Jonathan		X	Elodie CLAUDIA
Représentés	2	9 – GIULIANI Stéphanie		X	
Votants	8				
Secrétaire de séance (art. L.2121-15 CGT) Viviane CREISSEN		APPROUVE A L'UNANIMITE			

Le Conseil Municipal examine le compte administratif communal du budget M49 de l'année 2023 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses : 99 256.26 €

Recettes : 122 272.30 €

Solde d'exécution : + 23 016.04 €

Investissement

Dépenses : 816 885.26 €

Recettes : 89 092.18 €

Solde d'exécution : - 727 793.08 €

Le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif du budget communal M49 de l'année 2023

Fait et délibéré les jours, mois et ans susvisés

Le Maire,

Xavier GAYTE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.